



AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°05/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2026 DU 11/08/2026, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA BERGE DU NYONG A AKONOLINGA DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la campagne de protection civil de l'ensemble de la population camerounaise pour l'exercice 2026, le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'aménagement de la berge du fleuve Nyong à Akonolinga Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- ✓ Installation de chantier
- ✓ Amenée et repli du matériel
- ✓ Etude d'exécution et de récolement
- ✓ Débroussaillage, Désherbage et nettoyage
- ✓ Abattage d'arbres
- ✓ Remblais Provenant d'emprunt et compactage des fonds de forme destiné à recevoir la terre végétale
- ✓ Déblai mise en dépôt
- ✓ Fourniture et pose de la terre noire végétale
- ✓ Fourniture et plantation du Gazon
- ✓ Fouille manuelle en rigole et en puits
- ✓ Maçonnerie
- ✓ Béton hydraulique armé pour caniveau
- ✓ Béton armé ordinaire
- ✓ Béton de propreté

3. Tranches/Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués d'un lot unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel TTC de l'opération à l'issue des études préalables est de **neuf millions six cent cinquante mille (9 650 000) FCFA**.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **six (03) mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (B.I.P) du MINTP, exercice 2026.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission est : « Exclusivement en ligne (Online) ». Autrement dit, il n'est pas possible de soumissionner hors ligne pour cet Appel d'Offres.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission timbré, avec la mention manuscrite, assorti du récépissé de consignation délivré par la CDEC.

Ce cautionnement sera établi par un Établissement Financier de premier ordre, agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure en annexe du DAO. Il sera d'un montant de 193 000 (cent quatre-vingt-treize mille) de FCFA.

La durée de validité de chaque caution est de Quatre-Vingt-Dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des Offres. L'absence du cautionnement de soumission timbré délivré par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Un cautionnement de soumission timbré produit mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. Le cautionnement de soumission timbré présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture d'Akonolinga et sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières ; tél. 694 92 65 01/677 95 53 26 ; dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **quinze mille (15 000) FCFA**, payable à la Recette des Finances d'Akonolinga, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

12. Présentation des offres :

Les tailles maximales des volumes cités précédemment (Volume 1, Volume 2 et Volume 3) ou fichiers qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- ✓ 5 MO pour l'Offre Administrative;
- ✓ 15 MO pour l'Offre Technique;
- ✓ 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- ✓ Format PDF pour les documents textuels ;
- ✓ JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Remise des offres

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard, le 02/09/2026 à 12 heures.

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD et l'original de la caution de soumission devront parvenir sous pli fermé, à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires

Economiques et Financières au plus tard le 08/09/2026 à 12 heures, et déposé contre récépissé. Ce pli devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2026 DU 08/09/2026, TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA BERGE DU FLEUVE NYONG A AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. COPIE DE SAUVEGARDE ET ORIGINAL DE LA CAUTION DE SOUMISSION ».

14. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être séparées et transmises sur la plateforme COLEPS. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis sans indication de l'identité du Dossier d'Appel d'Offres ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Absence du cautionnement de soumission timbré, avec la mention manuscrite, assorti du récépissé de consignation délivré par la CDEC, d'un montant de 193 000 (cent quatre treize mille) FCFA.
- Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, et l'absence de la justification financière de 30 % du TTC du marché, de la copie certifiée conforme de l'attestation de catégorisation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

15. Ouverture des plis

L'ouverture des plis qui se fera en un temps et aura lieu le 08/09/2026 à 13 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou (CDPM-NM) dans la salle de conférence de la Préfecture d'Akonolinga. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée (procuration de l'entreprise) de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

16. Critères d'évaluation

16.1 Critères éliminatoires

- a) Absence d'une caution de soumission timbrée par la caisse des dépôts et de consignation (CDEC) établi par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréée par le MINFI suivant le modèle joint ;
- b) Absence de la copie certifiée conforme de l'attestation de catégorisation délivrée par le ministre chargé des marchés publics ;
- c) Absence capacité financière représentant au moins 30% du cout prévisionnel du marché ;
- d) Du non production au-delà du délai de 48h après ouverture des prix d'une pièce du dossier administratif absente ou jugée non conforme ;
- e) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- f) Non-satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels ;
- g) Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- h) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon prestations au cours des trois (03) dernière années ;
- i) Non-respect du format des fichiers des offres ;
- j) De l'absence de la déclaration d'engagement aux respects des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

- k) La charte d'intégrité ;
- l) Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- m) Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- n) Absence de la catégorisation : catégories C et D.

16.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- A. La présentation de l'offre (intercalaire en couleur, reliure en spirale avec un transparent au début et papier cartonné à la fin de chaque offre) ;
- B. La qualification et l'expérience du personnel : Conducteur des travaux, Chef chantier, Responsable du laboratoire géotechnique, Responsable Administratif et financier) ;
- C. Visite du site : attestation de visite du site et rapport documenté et illustré de la visite du site ;
- D. Les moyens logistiques (matériels) ;
- E. Les références du soumissionnaire dans le domaine de construction, réhabilitation, entretien ou réfection des ouvrages d'arts d'un montant au moins égal à TTC 5 000 000 FCFA, au cours des cinq (05) dernières années ;
- F. La capacité financière d'au moins 30% du coût prévisionnel du marché ;

17. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et Mfoumou** ou à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la **CONAC** au numéro **1517**.

Fait à Akonolinga, le 11 AOÛT 2026

LE PREFET



Samuel Menobo
Administrateur Civil Principal

AMPLIATIONS :

- MINMAP/YDE ;
- DDMAP/NM ;
- ARMP/YDE ;
- DDTP/NM ;
- CDP/NM ;
- AFFICHAGE ;
- ARCHIVES/CHRONO